

Établissements médico-sociaux : l'architecture au service des résidents

L'idée d'un prix mettant en avant des établissements médico-sociaux à l'architecture remarquable a germé en 2007 dans les esprits de la Fédération hospitalière de France (FHF) et des acteurs du secteur. La CNSA s'y est naturellement associée, jusqu'à en assurer désormais l'organisation.

L'objectif de ce concours est de mettre l'architecture au service de la qualité de vie des résidents et du personnel. Au-delà de l'aspect architectural, il récompense la réflexion commune des maîtres d'ouvrage et des architectes pour construire ou moderniser des établissements qui prennent en compte le projet de vie de leurs résidents. Il s'inscrit dans la politique globale d'aide à l'investissement dans les établissements d'accueil permanent ou temporaire pour personnes âgées ou personnes handicapées que la CNSA met en œuvre depuis 2006. Une politique qui répond à un enjeu double de transformation des lieux de vie collectifs pour une meilleure adéquation avec les attentes des personnes, et de soutien aux initiatives des maîtres

Patrick Faugerolas, directeur de l'EHPAD Roger Ivars, Alain Groheux, directeur de la résidence *Les jardins du val*, Mathieu Chognard, concepteur du projet *Une cité jardin verticale* et Mélanie Belot, pour le projet *Vie citadine au cœur d'un verger*, sont les quatre lauréats de l'édition 2009 du Prix d'architecture. Un concours récent dans le paysage médico-social.



© OFaust Favart



Le premier prix : EHPAD Roger Ivars du Centre hospitalier du Chinonais (Indre-et-Loire).

d'ouvrages et des maîtres d'œuvre pour concevoir, avec l'implication des professionnels et des usagers, des pratiques nouvelles.

Prix d'architecture 2009

Cette année, pour prétendre au titre de meilleure réalisation architecturale, les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées et présentant un dossier devaient avoir réalisé des travaux de rénovation totale ou partielle ou de construction de places nouvelles au cours des deux dernières années, ces travaux devant améliorer le confort des résidents dans les espaces de vie collective et dans les espaces individuels.

Le concours d'idées, dédié à la conception d'un projet architectural d'établissement d'hébergement pour des personnes âgées en perte d'autonomie, s'adressait à des étudiants en école d'architecture. Le jury, présidé par le célèbre

Partenaires 2009

L'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), le Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA), la DGAS, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, à but non lucratif (FEHAP), la FHF, la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA), la FNAQPA, la Fondation Caisses d'épargne pour la solidarité, la Fondation nationale de gérontologie, la Fondation Médéric Alzheimer, France Alzheimer, Oger international, OPIQBI, PRO BTP, PG promotion, le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), et l'UNIOFSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux).

architecte Aymeric Zublena (Stade de France, Hôpital européen Georges Pompidou), a étudié onze dossiers en lice pour le prix de la meilleure réalisation architecturale, et six pour le concours d'idées. Il s'attache à ce que les établissements répondent au mieux aux critères suivants : intégration des personnes dans la cité ; prise en compte du projet de vie des personnes ; amélioration de la qualité de vie des résidents et du personnel ; prise en compte de la problématique haute qualité environnementale ; prise en charge de publics spécifiques (malades d'Alzheimer, personnes autistes, adultes handicapés vieillissants...). Enfin, il vérifie le prix de revient de l'opération et son impact pour les finances individuelles et collectives (pour le prix de la meilleure réalisation architecturale uniquement).

Un palmarès disputé

Quatre réalisations et projets ont rempli les critères et séduit le jury qui a parfois eu du mal à trancher.

C'est ainsi que deux EHPAD se sont partagés les 12 000 euros de récompense.

Quelques-uns des membres restaient réservés face à l'audace du projet du concours d'idée lauréat une *cité jardin verticale*, mais tous ont soutenu une mention pour la *vie citadine au cœur d'un verger*.

Les lauréats ont été primés le 28 mai dernier, lors du salon Géront'expo.

Premier prix du concours d'idées : *Une cité jardin verticale*, par Mathieu Chognard, étudiant à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

